Image not found or type unknown

licenciement et travailleur handicapée

Par **stella55**, le **14/05/2013** à **19:38**

bonsoir
je suis nouvelle sur le site et j aimerais poser une question sur mes droits comme je suis handicapée mais malheuresemùent ont ma fait savoir y a quelques anneés seulement que j avais le droit d avoir mon statut de travailleur handicapée
je suis dans la meme societée depuis 25 ans
et comme je fais un travail tres physique (restauration gerante de cuisine pour une grosse societée)
et mon handicape me pese de plus en plus
donc j ais demandé a mes superieures si c etais possible de me trouver un poste moin pesant car la station debout mais de plus en plus difficile
(etant jeune j ais eu un accident et a l epoque sa c etait tres mal passé a l hopital debut de cangrene de mon mollet droit ma jambe avait ete sauvée de justesse j avais 12 ans et sa par la faute de l infirmier et depuis personne ne m avait bien conseiller)
donc la surprise avec la reponse de mes superieurs
impossible de me trouver un poste et si l agefip me donne pas le complement de salaire il peuvent rien faire et se serais le licenciement il me me reste 4 année a faire pour arriver a la retraite et j ais une fille qui fait encore des etudes
c est pour cela que j essais de me renseigner et me faire guider un peu et surtout quoi faire
je vous remercie d avance pour votre aide

Par **P.M.**, le **14/05/2013** à **20:59**

Bonjour,
Sans vous déclarer inapte, le Médecin du Travail pourrait apporter des restrictions à votre aptitude que l'employeur serait obligé de respecter...

Par **stella55**, le **14/05/2013** à **21:17**

bonsoir
et merci pour votre reponse
je leur ais dit que faire un mi temp ce serait bien mais je ne voudrais pas avoir une perte de salaire pour les 4 ans qui me reste a faire
c est la qu il mon dit de faire une demande a l agefip si y aurait un moyen
parce qu eu ne peuvent rien faire a part le licenciement et je sent que la ils me mettent la

pression
je ne veux pas ceder
c est le liseciement qui me rend malade apres 25 ans de meme groupe
je n ais jamais eu de reproche n y quoi que ce soit y a des fois que j ais du mal a me faire payer mes chaussures ortophedique tellement ils font trainer cela
bonne soirée

Par **P.M.**, le **14/05/2013** à **22:07**

Une démarche auprès de l'AGEFIPH semble quand même être un conseil judicieux car si vous travaillez à temps partiel, l'employeur ne vous paiera quand même pas à temps plein...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés